



Atelier 33 Bruits de voisinage : démarches et procédures



Mercredi 29 novembre 2017
14 h 45 - 15 h 45

PRÉSIDENT DE SÉANCE :

- Christophe Sanson, Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine

INTERVENANTS :

- Sylvian Dorol, huissier de justice, Venezia & Associés
- Anne Lahaye, présidente de l'AabV
- Gilles Michel, directeur propreté de l'Environnement et Développement Durable, Mairie de Villejuif



LES 3 JUGES DU BRUIT

Divergence de procédures
mais convergence de solutions

Maître Christophe SANSON
Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine

1. Le traitement des plaintes en matière de bruit par le juge pénal

- 1.1. - Les incriminations pénales en matière de bruit
- 1.2. - Les agents verbalisateurs
- 1.3. - Les poursuites

2. Le traitement des plaintes en matière de bruit par le juge civil

- 2.1. - La condition du voisinage du bruit
- 2.2. - La condition de l'anormalité du bruit
- 2.3. - La condition du préjudice

3. Le traitement des plaintes en matière de bruit par le juge administratif

- 3.1. - La responsabilité pour faute des agents de la puissance publique
- 3.2. - La responsabilité sans faute du fait de travaux publics ou d'un ouvrage public débouchant sur un préjudice anormal et spécial